



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 22957

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur sa décision de geler 10 % des crédits conventionnés pour 2004 octroyés par le ministère aux associations d'éducation populaire. Le mouvement d'éducation populaire qui oeuvre aux côtés et de façon complémentaire à l'école, à l'éducation nationale en lien avec le ministère de la jeunesse offre à tous les enfants des loisirs de qualité, dans le but de les préparer le mieux possible à être les citoyens de notre pays. Malgré l'ouverture d'un débat sur l'éducation et les sollicitations toujours plus nombreuses de la part des institutions publiques, notamment du ministère de la jeunesse au travers de journées de l'engagement, par exemple, ledit ministère a décidé ce gel budgétaire dont les conséquences seront importantes pour le mouvement d'éducation populaire. En effet, des postes de permanents ne seront plus financés et des moyens techniques seront supprimés. Dans la région de Poitou-Charentes, c'est un poste d'enseignant sur quatre qui ne sera pas pourvu. Cette régression politique et budgétaire est préjudiciable aux nombreux partenariats conduits auprès des municipalités, des associations, des départements et des financeurs. Les enfants seront les plus touchés. Les associations d'éducation populaire s'appliquent depuis toujours à défendre une certaine idée politique, au service de l'ensemble des citoyens et particulièrement au service des enfants. Il semble primordial que le Gouvernement ne remette pas en cause les politiques éducatives qui faisaient jusque là de notre pays, un pays de solidarité, de partage et de projets. Aussi, elle lui demande de lui dire quelle mesure est envisagée afin de pallier cette baisse de crédits sachant que, dans le même temps, les besoins des enfants sont croissants chaque année.

Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est pleinement conscient du rôle éminent joué par les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans le maintien et le renforcement de la cohésion sociale. En dépit d'un contexte budgétaire particulièrement difficile, les sommes consacrées en 2003 aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire n'ont diminué que de 10 % par rapport à 2002, cette diminution se réduisant à 4,16 % si l'on prend en compte les reports de crédits de 2002 sur 2003. Les associations de jeunesse et d'éducation populaire oeuvrant complètement ou principalement dans les domaines prioritaires de la prévention de l'illettrisme, la valorisation de la voie professionnelle, la promotion de l'engagement des jeunes et la lutte contre les dérives communautaires et racistes ont été exonérées de tout gel, voire ont vu leurs subventions 2003 augmentées. Le projet de loi de finances pour 2004 prévoit des mesures nouvelles destinées au financement de 40 postes Fonjep supplémentaires (296 000 euros) ainsi qu'au développement de certaines actions réalisées en partenariat avec les associations : la lutte contre l'illettrisme pendant le temps extrascolaire (500 000 euros), la création de nouveaux dispositifs relais (6 400 000 euros).

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22957

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5947

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9448